



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.475**

**OBJET : RESTRUCTURATION DU SITE DELA PARADE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA CPA**

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



05.02

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
Département Constructions Neuves

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/05/10

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique** : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

**OBJET** : RESTRUCTURATION DU SITE DELA PARADE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA CPA - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des dispositifs de la Communauté du Pays d'Aix (Conseil du 08/04/10), la Ville d'Aix-en-Provence sollicite pour 2010 l'attribution d'un fonds de concours globalisé d'investissement pour les travaux d'un montant global de 1 299 125 €H.T liés à l'opération Restructuration du site de la Parade.

La Communauté du Pays d'Aix a vocation à aider les communes dans ce cadre afin de ne pas laisser supporter à la Ville le montant total de l'opération.

L'opération de la restructuration du site de la parade consiste à la reconstruction d'une nouvelle station service en remplacement de l'équipement existant vétuste et non conforme à la réglementation actuelle. Cette station sera équipée d'une aire de lavage et de gonflage. Le projet permettra également le ré-aménagement des voies de desserte et l'amélioration du stationnement existant.

La Ville d'Aix-en-Provence sollicite un fonds de concours à hauteur de 34 094 €HT **pour l'année 2010**, correspondant à 50% de la part restant à la charge de la commune.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame Le Maire à solliciter un fonds de concours globalisé d'investissement d'un montant de 34 094 € HT à la Communauté du Pays d'Aix;

**AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ce dossier

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ce montant

**2010.475 - RESTRUCTURATION DU SITE DELA PARADE - DEMANDE DE FONDS DE  
CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA CPA**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 47</b>
<b>Contre</b>	<b>: 1</b>

**Ont voté contre**

M. Jacques AGOPIAN

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



## CONVENTION :

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour.....  
.....  
.....  
.....

Entre :

Le Communauté du Pays d'Aix, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLE,  
Vice-président délégué aux Finances, en vertu d'une décision du Bureau  
Communautaire du .....

D'une part,

Et,

La Commune de.....représentée par son  
Maire....., en vertu d'une décision du Conseil Municipal  
du,.....

D'autre part,

# PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ **Objet du projet :**

La Commune de.....sollicite un fonds de concours pour la réalisation de l'équipement.....

.....

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES € H.T</b>	<b>RECETTES € H.T</b>
Equipement	.....€	
Commune		.....€
CPA		.....€
Département		.....€
Région		.....€
Etat		.....€
Europe		.....€
Autres financeurs		.....€
<b>Total</b>	<b>.....€</b>	<b>.....€</b>

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour a objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à.....  
.....

## **Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix**

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de ....., sous forme de fonds de concours, une aide de .....€ correspondant à ...% des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à .....€ HT.

## **Article 3 : Caractère de l'aide**

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

## **Article 4 : Communication**

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

## **Article 5 : Modalités de versement**

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune de .....interviendront selon les modalités suivantes :

- 30 % d'acompte après délibération et signature de la convention.
- 40 % sur production de l'ordre de service de démarrage des travaux.
- 30% sur sollicitation de la commune, après production de la justification de la fin de l'exécution de l'opération (PV de réception des travaux) accompagnée du décompte financier définitif établi par l'Ordonnateur et visé par le Comptable Public de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées).

Fait à Aix-en-Provence,

Le

**Gérard BRAMOULLE**

.....

**Pour le Président,  
Et par délégation le Vice-Président  
De la Communauté du Pays d'Aix  
Délégué aux Finances**

**Maire de .....**